



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des
Personnes Détenues, « APRODH »*

RAPPORT DU MOIS DE NOVEMBRE 2022

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|----------|--|
| ACAT | : Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture |
| APRODH | : Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes détenues |
| CDS | : Centre de Santé |
| CICR | : Comité International de la Croix Rouge |
| CMCL | : Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi |
| CNDD-FDD | : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie |
| CNL | : Congrès National pour la Liberté |
| CNTB | : Commission Nationale Terre et autres Biens |
| DPE | : Direction Provinciale de l'Enseignement |
| ECOFO | : Ecole Fondamentale |
| FBU | : Franc Burundais |
| NI | : Non Identifié |
| OPJ | : Officier de Police Judiciaire |
| PAFE | : Police e l'Air, des Frontières et des Etrangers |
| PTF | : Partenaire Techniques et Financiers |
| RDC | : République Démocratique du Congo |
| REGIDESO | : Régie de Production et de Distribution d'eau et d'électricité |
| SNR | : Service National de Renseignement |
| TGI | : Tribunal de Grande Instance |
| UPRONA | : Union pour le Progrès National |
| VIH-SIDA | : Virus de l'Immunodéficience Humaine-Syndrome d'Immuno- Déficience Acquise |
| VSBG | : Violence Sexuelle et Basée sur le Genre |

I. INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de Novembre 2022. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention des observateurs des droits humains.

En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale. Une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Au niveau sécuritaire, les facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été très nombreux mais les principaux sont liés :

- à des attaques des personnes paisibles par des malfaiteurs armés en province Karuzi, Bururi, Kayanza, Bubanza, Makamba et Kirundo,
- à des vols dans les ménages surtout en province Kirundo,
- à des personnes tuées ou retrouvées mortes ici et là dans le pays,
- à des cas de viols dans plusieurs coins du pays,...

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :

- des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales,
- des cas de personnes enlevées,
- des cas d'exécutions extrajudiciaires,
- des cas de personnes condamnées dans des jugements pour délits de flagrance

Au point de vue politique, notre rapport note un acte d'intolérance politique en commune Kayogoro, province Makamba.

Au point de vue social, notre rapport sarrête sur la gestion de la pandémie du Covid – 19 dans notre pays.

En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres sont relatés. **En quatrième lieu**, notre rapport se penche sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

Cinquièmement, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de Novembre 2022 avec une analyse critique sur les conditions de détention des prisonniers dans des prisons caractérisées par une surpopulation et une promiscuité sans égale.

En conclusion, nous proposons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire résumés ci-haut sont détaillés dans cette partie :

1-Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune Buhiga, Province Karuzi

Le 31 octobre 2022, vers 20 heures, au niveau du marais de Ruhamba, sur la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Gahungu, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 61 ans, a été blessé à coups de machette par 2 personnes non identifiées lorsqu'il rentrait du marché de Buhiga. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs étaient armés de machettes et l'ont fouillé ; lui volant une somme de 20.000 FBU avant de le blesser. Selon les mêmes sources, il a été évacué vers minuit par des gens qui rentraient et qui l'ont conduit au CDS Buhiga avant d'être transféré à l'hôpital du Cinquantenaire de Karuzi pour des soins de santé intensifs.

2-Un homme brûlé en commune Gahombo, province Kayanza

Le 31 octobre 2022, vers 21 heures, sur la sous-colline Mubira, colline Butezi, commune Gahombo, province Kayanza, Venant Mbonihankuye a été brûlé à l'eau chaude mélangée de l'huile de palme par son épouse Imelde Kubwimana. Selon des sources sur place, ils se sont chamaillés à cause d'un lopin de terre que Mbonihankuye avait fait louer sans l'accord de sa femme. Selon les mêmes sources, la victime dormait quand sa femme lui a versé dessus ce liquide chaud. Cette femme a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat de police à Kayanza.

3-Une personne blessée en commune et province Bururi

Le 31 octobre 2022, vers 21 heures, sur la colline Mugozi, quartier Kigwati, commune et province Bururi, Médard Manirakiza a été blessé à l'aide d'une machette au niveau de la tête et de la main gauche au moment où il rentrait à son domicile par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, il a été évacué vers l'hôpital Bururi pour des soins de santé.

4-Un homme blessé en commune Gatara, province Kayanza

Le 2 novembre 2022, le matin, sur la colline Nyarurambi, commune Gatara, province Kayanza, Firmin Miburo âgé de 52 ans a été blessé au niveau du tibia par Astérie Ntahomvukiye, sa femme. Selon des sources sur place, la victime voulait commercialiser du charbon de bois à l'insu de sa femme. Selon les mêmes sources, après 30 minutes de querelles, Astérie a pris un gros caillou et l'a lancée au niveau du tibia de son mari. Des voisins sont vite intervenus et conduit la victime au CDS Gatara pour des soins médicaux. Astérie a été arrêtée et conduite au cachot communal de Gatara. Le 4 novembre 2022, sur la demande de son mari, elle a été relaxée et est rentrée à leur domicile.

5-Un homme blessé en commune Gihanga, province Bubanza

Le 3 novembre 2022, au village VI, commune Gihanga, province Bubanza, Claver Bigirimana, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé et blessé à coups de gourdins, de cailloux et de couteaux par des Imbonerakure Evariste Bukuru, Thierry Ntakirutimana alias Ntaki, Niragira, Nshimirimana, Ndayi, le prénommé Richard, le surnommé Kibada, dirigés par leur chef le surnommé Patiri. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir dénoncé un vol de 150.000.000 FBU commis par le nommé Ciza, responsable de la coopérative des cultivateurs de riz de ce village et ex-responsable communal des Imbonerakure à Gihanga. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs ont été arrêtés et conduit au cachot de la brigade de

Gihanga tandis que la victime a été conduite dans un des établissements sanitaire de Gihanga. Signalons que Ciza avait été arrêté et conduit au cachot à Bubanza, deux semaines avant cet incident.

1- Un nouveau-né jeté dans un buisson et retrouvé vivant en commune Giheta, province Gitega

Le 4 novembre 2022, vers 14 heures, sur la colline Musama, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, un nouveau-né a été retrouvé dans un buisson après avoir été jeté par sa mère après sa descente d'un véhicule. Selon des sources sur place, une jeune fille en jupe noire s'est dirigée vers un buisson faisant croire qu'elle allait se soulager mais par après, des habitants de la localité ont entendu un enfant pleurer. Selon les mêmes sources, Micheline Ninahaza, administrateur de la commune Giheta s'est rendu sur les lieux et a récupéré cet enfant.

2- Une personne retrouvée morte en commune Buhiga, province Karuzi

Le 8 novembre 2022, vers 14 heures, sur la colline et zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Gaspard Bizimana, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 52 ans, marié avec Constance Nshimirimana, père de 4 enfants a été retrouvé mort et pendu sur un manguier derrière la maison familiale. Selon des sources sur place, sa femme était au marché de Karuzi pour vendre des avocats. D'après le chef de zone, Gaspard Bizimana répétait toujours qu'il se suicidera chaque fois qu'il se disputait avec sa femme.

3- Deux personnes blessées en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Le 8 Novembre 2022, vers 18 heures, sur la colline Kazirabageni, commune Nyanza-Lac, province Makamba, une vieille femme prénommée Caritas, âgée de 70 ans et son domestique nommé Ndayisaba, âgé de 25 ans ont été blessés à coups de machettes, dans ses plantations de palmiers, par Gilbert Nyandwi, Imbonerakure, originaire de la colline Murinda, commune Vugizo, province Makamba, parenté de Françoise Ngozirazana, Gouverneur de la province Makamba. Selon des sources sur place, les 2 victimes étaient en train de récolter des palmes dans leur champ quand l'agresseur a surgi et les a blessés. Selon les mêmes sources, les conflits fonciers opposent les deux familles depuis un certain temps. La vieille dame a été blessée pour la deuxième fois par Gilbert Nyandwi. L'administration locale indique que le procès était déjà au tribunal. Les victimes ont été conduits à l'hôpital de Nyanza-Lac pour des soins de santé tandis que Gilbert Nyandwi a été arrêté par la police de la commune de Nyanza-Lac pour des raisons d'enquête.

4- Un enfant mort et cinq autres blessés en commune Buganda, province Cibitoke

Le 10 novembre 2022, dans l'après-midi, dans la localité de Kansega, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, six enfants ont été foudroyés. Selon des sources sur place, l'un est mort sur le champ et cinq autres ont été directement conduits dans une structure sanitaire proche du lieu de l'incident. Les cinq enfants ont été traités et sont en bon état de santé dans leurs familles. Selon les mêmes sources, ces enfants ont été foudroyés au moment où ils s'abritaient sous un arbre car il pleuvait. Ils rentraient de l'école. L'inhumation du corps de la victime a eu lieu au cimetière de la zone Ndava, le 11 novembre 2022 matin.

5- Vol dans les ménages en commune Bugabira, province Kirundo

Le 15 novembre 2022, sur la colline Rugasa, commune Bugabira, province Kirundo, une maison du nommé Iradukunda a été trouée pendant la nuit par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, ils y ont volé 2 chèvres, 1 matelas, un sac de haricots. Le même jour, chez Gabriel Minani de la colline Ruhehe, ils ont volé 5 chèvres et 200 kg de haricots. Signalons que ces cas de vols dans les ménages s'observent partout dans toutes les collines de la commune Bugabira mais les Imbonerakure font des rondes nocturnes. Sur chaque colline, il y a un poste de rassemblement des Imbonerakure qui s'y présentent chaque soir mais de tels cas de vol sont monnaie courante.

6- Deux filles blessées en commune et province Kirundo

Le 27 novembre 2022, vers 18 heures, sur la colline Bugera, commune et province Kirundo, Divine Nibigira, âgée de 11 ans et Elissa Nibizi, âgée de 9 ans, ont été blessées au niveau des bras à l'aide d'une machette par un homme non identifié qui s'était introduit dans la maison familiale pendant la pluie. L'homme s'était caché dans la chambre de leur mère. Les victimes ont été transportées à l'hôpital pour des soins médicaux. L'administrateur de la commune Kirundo s'est rendu à l'hôpital le même jour, vers 21 heures après avoir appris les faits et il a affirmé qu'il suivra ce cas jusqu'à identifier l'auteur.

II.2. Du contexte politique

1- Une réunion des membres du parti CNL interdite en commune Kayogoro, province Makamba

Le 21 novembre 2022, l'administrateur communal de Kayogoro à l'intérim, Jean Bosco Hatungimana a, dans sa correspondance N° 531/1001/100/2022 adressée au responsable communal du parti CNL, interdit la tenue d'une réunion dudit parti. Celui-ci s'était adressé à l'autorité communale pour demander l'autorisation d'ouverture officielle des permanences sur les collines de Mugeni et Mudatugwa respectivement les 13 et 27 novembre 2022. Cette autorité communale a refusé cette demande sous prétexte que les maisons prévues pour servir de permanence ne respectent pas les normes liées aux dimensions et qu'elles ne sont pas éloignées des habitats. Toutefois, le responsable du CNL a indiqué que ces normes que le ministère de l'intérieur impose au parti CNL ne sont pas également respectées par le parti CNDD-FDD dans cette commune.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois de Novembre 2022, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des lieux cachés, quelques cas seulement ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains.

Dans cette section, nous présenterons également des cas des personnes enlevées et/ou portées disparues, des cas d'exécutions extrajudiciaires ainsi que des cas de personnes condamnées dans des jugements de flagrance.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

1- Un garçon arrêté et détenu pendant plus de 3 mois au cachot du commissariat de la police à Bubanza

Elysée Nduwimana âgé de 12 ans, fils de SIFA et de père inconnu vient de passer plus de 3 mois au cachot du commissariat provincial de la police à Bubanza. Elysée serait accusé de vol au centre-ville de Bubanza.

2- Un garçon arrêté et détenu pendant plus de 2 mois au cachot du commissariat provincial de la police à Bubanza.

A la date du 21 Novembre 2022, Béni Thélesphore Mugisha âgé de 13 ans, fils de Juvénal Havyarimana et de Marie Niyonkuru vient de passer plus de 2 mois au cachot du commissariat provincial de la police en commune et province Bubanza. Il aurait été arrêté sur accusation de vol d'un téléphone portable au chef-lieu de la province.

3- Quatre membres du parti UPRONA arrêtés en commune Rutovu, province Bururi

Dans la matinée du 31 octobre 2022, sur la colline Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, le prénommé Arnaud, Jean Ndemeye, Caritas Niyonsaba et son mari, Cyriaque Bizindavyi, tous membres du parti UPRONA, ont été arrêtés par la police du commissariat communal de Rutovu accompagnée par le chef de zone et le conseiller collinaire de Kajondi. Par après, ils ont été conduits au cachot de la police à Bururi par le responsable provincial du SNR, le prénommé Germain. Selon des sources sur place, avant leur arrestation, ces derniers ont effectué une fouille et perquisition respectivement chez Emile Ndayizigiye (père d'Arnaud), Caritas Niyonsaba et Jean Ndemeye. Ainsi, ils ont saisi sous le lit d'Arnaud, un chargeur contenant 11 cartouches en bon état, chez Jean Ndemeye, un fusil de type SAV Machine Gun ainsi qu'un chargeur tous en mauvais état. Selon les mêmes sources, il s'agit d'un montage dû aux conflits familiaux car Arnaud venait de passer 4 jours au cachot suite à un conflit né d'un vol de pomme de terre volées chez Jean Ndemeye, lui aussi membre de la même famille que Cyriaque Bizindavyi.

4- Deux personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba

Le 5 novembre 2022, au bureau de l'administrateur de la commune Nyanza-lac, province Makamba, Onésime Ndirikireza alias Kineti âgé de 41 ans et un prénommé Obède, chef de colline Ruvumera ont été arrêtés par des policiers sur ordre de l'administrateur communal Marie Goreth Irankunda en collaboration avec le procureur général, Eliphaz Ndayishimiye. Selon des sources sur place, un prénommé Sedeky, membre du parti CNDD-FDD et commissionnaire dans la vente des parcelles, originaire de la colline voisine Nyabutare s'est approprié d'une propriété appartenant à Obède sur cette colline. Ce chef de colline a été accusé de passer outre cette mesure ; ce que les collègues et les membres de sa famille n'ont cessé de réfuter. Ils accusent plutôt le procureur et l'administrateur d'agir de la sorte suite à des pots de vin qu'ils ont reçus de la part de ce commissionnaire. Ce dernier est accusé de s'être approprié plusieurs propriétés foncières sur presque toutes les collines de la commune Nyanza-lac en collaboration avec certains responsables de la CNTB et chaque fois, après l'exécution du procès, il vend la propriété acquise. Onésime Ndirikireza et Obède ont été conduits au cachot du parquet de Makamba.

5- Une femme arrêtée et détenue arbitrairement en Commune Gihanga, Province Bubanza

Le 8 Novembre 2022, Madame Renata Ndayishimiye âgée de 42 ans, résidente de la commune Gihanga, province Bubanza a été arrêtée et détenue à la prison de Bubanza. La victime a été relaxée le 12 Novembre 2022 sur l'ordre d'une autorité judiciaire de Bujumbura. Renata Ndayishimiye serait accusée de viol, infraction figurant dans son dossier RMP25191/RA. Selon des sources sur place en commune Gihanga, cette femme serait accusée d'avoir assisté son fils de 4 ans lors d'un viol d, une fillette de sa voisine. Cette dernière aurait des conflits avec la victime et serait une informatrice clandestine des services de renseignement.

6- Une personne arrêtée en commune Matana, province Bururi

Le 8 Novembre 2022 vers 17 heures, Audace Ndikuriyo a été arrêté par deux Imbonerakure respectivement prénommés Innocent et Claude alias Nkende sur la colline Mugano, commune Matana, province Bururi. Il est accusé d'avoir lancé des propos malveillants à l'endroit du parti au pouvoir dans un bistro de cette colline. Il a été conduit au cachot du commissariat de Matana.

7- Une personne arrêtée par des Imbonerakure en commune Mugamba, province Bururi

Le 9 Novembre 2022, Eric Nduwarugira âgé de 34 ans a été arrêté par des Imbonerakure en collaboration avec des policiers sur la colline Gataka, zone Vyuya, commune Mugamba, province Bururi. Selon des sources locales, il est soupçonné d'être membre d'un groupe des voleurs ; ce que les membres de sa famille et les voisins n'ont cessé de réfuter.

8- Trois personnes arrêtées en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Le 15 Novembre 2022, Zénon Ciza, infirmier, Ezéchiel Bukuru, laborantin ainsi qu'un particulier connu sous le nom de Sukunoba ont été arrêtés au chef-lieu de la commune Nyanza-lac, province Makamba. Selon des sources locales, ils sont accusés d'être derrière la disparition d'un appareil microscopique de l'hôpital de Nyanza-Lac. Les mêmes sources indiquent que ces deux prestataires de la structure sanitaire n'étaient pas en bonne relation avec le responsable de dudit hôpital.

9- Huit enseignants arrêtés en commune et province Ruyigi

Le 17 novembre 2022, Onesphore Nsabiyumva, DPE de Ruyigi s'est arrogé les prérogatives d'arrêter 4 enseignants dont la prénommée Chantal, encadreuse au Lycée communal de Kirangara, Aline Irambona et le prénommé Dieudonné, qui attendaient un véhicule pour se rendre au service. Selon des sources sur place, il les a conduits au cachot de la police de Ruyigi. Onesphore Nsabiyumva a arrêté également deux femmes et deux hommes en date du 21 novembre 2022. Il les a conduits au cachot mais comme la police a refusé de les mettre au cachot, Onesphore leur a exigé de rester debout au drapeau devant la province.

10- Six hommes de la tribu des Masaï arrêtés en commune Buhiga, province Karuzi

Le 23 novembre 2022, en province Karuzi, 6 hommes de la tribu des Masaï, originaires de la Tanzanie ont été arrêtés par des policiers sans être informés de leur accusation et ils les ont conduits au cachot du commissariat provincial de Karuzi. Selon des sources sur place, les victimes ont été embarquées le 25 Novembre 2022, à bord d'une camionnette de la commune Buhiga vers Kobero, frontalière avec la Tanzanie pour retourner chez eux. Selon les mêmes sources, le Gouverneur de cette province avait ordonné l'arrestation de tous les Masaï après la diffusion de l'audio sur les réseaux sociaux appelant la population de mettre en doute les activités de ces masaï au Burundi.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Une personne enlevée en commune Mugamba, province Bururi

Le 12 Novembre 2022 vers 18 heures, Arnaud Sindayigaya a été enlevé au chef-lieu de la zone Vyuya, commune Mugamba, province Bururi. Alors qu'il rentrait chez lui sur la colline Kiganda de la commune Bisoro, des personnes non identifiées qui étaient à bord d'une voiture probox sans plaque l'ont embarqué de force dans leur véhicule et l'ont conduit vers une destination inconnue.

II.3.3. Des cas d'exécutions extrajudiciaires

1- Une personne tuée en commune Muha, Bujumbura Mairie

Dans la nuit du 14 au 15 novembre 2022, en zone Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura, Claver Niyonkuru, âgé de 38 ans, originaire de la colline Gasози, commune Mpinga-Kayove, province Rutana, détenu de la prison centrale de Mpimba et ancien militaire de l'armée burundaise, a été tué fusillé par des policiers qui assurent la garde de cette maison carcérale. Selon des sources sur place, Claver Niyonkuru a été abattu après avoir été arrêté par la police au moment où il tentait de s'évader avec 4 autres prisonniers. Les mêmes

sources indiquent qu'il était déjà parvenu à escalader le mur qui sépare le lieu de détention des hommes et celui des femmes. Claver Niyonkuru avait été condamné à la réclusion à perpétuité pour crime d'assassinat par explosion de grenades. Les 4 autres prisonniers ont été arrêtés et ont été conduits dans la chambre de correction appelée Tingi-Tingi au sein de cette prison.

2- Un homme tué en commune Busoni, province Kirundo

Le 19 Novembre 2022, dans la réserve naturelle de Murehe, tout près de la frontière burundo-rwandaise, en commune Busoni de la province Kirundo, Ferdinand Nyandwi alias Kambayingwe a été tué par balle par des militaires. D'après une source sur place, Ferdinand Nyandwi a été arrêté au centre urbain de Kirundo avec un fusil caché dans un sac de charbon. Il a été conduit dans cette réserve où il a fini par être exécuté. Selon la même source, Ferdinand était natif de la colline Kanyinya en zone Gikuyo de la commune et province Kirundo. Selon la même source, Kambayingwe était rentré du camp des réfugiés de Mahama une année avant

II.3.4. Des personnes condamnées dans des jugements pour délits de flagrance

1- Jugement au TGI Rutana

Le 2 novembre 2022, au TGI Rutana, lors d'un procès de flagrance, Nestor Butisi, membre du parti CNDD-FDD, a été auditionné et condamné à une peine de servitude pénale principale de 2 ans sur accusation de fraude des fertilisants et du commerce interdit. Selon des sources sur place, le 31 octobre 2022, au chef-lieu de la commune Giharo, province Rutana, 35 sacs d'engrais chimique, 17 sacs de sucre et 9 futs Rudipaints de boissons alcoolisées prohibées avaient été saisis par des policiers lors d'une fouille perquisition à son domicile. Selon les mêmes sources, après cette saisie, Nestor Butisi a été arrêté et conduit au cachot de police du commissariat communal de Giharo avant sa récupération le 1^{er} novembre 2022 par le Procureur de la République de Rutana .

2- Jugement d'un commerçant pour délit de flagrance au TGI Muyinga

Le 3 novembre 2022, lors d'un procès de flagrance, le TGI Muyinga a auditionné Hassan Rashid surnommé Zehe, chauffeur de Probox et l'a condamné à une peine de 6 mois de servitude pénale , au paiement d'une amende de 1.000.000 FBU et la saisie de sa voiture Probox qu'il utilisait. Ce jugement a eu lieu après qu'Hassan Rashid ait été arrêté à Murama, sur la frontière Burundo-Tanzanienne, en possession du haricot qu'il transportait dans son véhicule vers la Tanzanie. Signalons que le gouverneur de la province Muyinga avait interdit aux habitants de la province Muyinga la vente du haricots en Tanzanie.

3- Procès pour délit de flagrance au TGI Kayanza

Le 7 novembre 2022, dans un procès de flagrance, le TGI Kayanza a condamné Sarah Nyandwi, Michel Ntigakiranya, Stanislas Mbonimpa et Halidi Nahimana a une peine de servitude pénale à perpétuité et d'un dédommagement moral de 20.000.000 FBU à donner à la famille de Raphaël Nzobakenga assassiné. Selon des sources sur place, Sarah Nyandwi cousine de la victime, Michel et Stanislas ont été accusés d'être auteurs de ce crime. Quant à Halidi, il a été accusé de vendre frauduleusement du carburant du type mazout à Sarah et cette vente a eu lieu dans un endroit proche du lieu de la découverte du cadavre. Selon les mêmes sources, Sarah et Halidi ont été accusés d'atteinte à l'économie nationale et d'assassinat prémédité, Michel et Stanislas l'assassinat prémédité. Dans le même procès Séverin Hakuziyaremye a été accusé de complicité à l'atteinte à la sûreté nationale car il a déplacé les malfaiteurs après le forfait et a été puni à une peine de servitude pénale d'une année et à payer une amende de 100.000 FBU.

4- Un policier condamné à une peine de réclusion à perpétuité par le TGI Muha, Bujumbura Mairie

Le 13 novembre 2022, au cours d'un procès pour délit de flagrance, Jean de Dieu Bimenyimana, policier qui gardait le cachot de la police de la zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, a été accusé par le ministère public d'avoir violé une fille qui était en détention dans ce cachot le 12 novembre 2022. Selon des sources sur place, le ministère public de la TGI Muha a précisé que ce policier connaissait qu'il était porteur du VIH-SIDA. La victime a été conduite à l'hôpital pour la prévention contre les maladies sexuellement transmissibles. Selon les mêmes sources, Bimenyimana a écopé d'une peine de servitude pénale à vie avant d'être conduit à la prison centrale de Mpimba.

5- Trois personnes condamnées par le TGI Kayanza

Le 19 novembre 2022, le TGI de Kayanza a condamné Jean Bizimana, cultivateur de la colline Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, d'une peine de détention à perpétuité. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir assassiné sa femme Jeanne Maniramfasha, le 13 novembre 2022. L'auteur a pris fuite après le meurtre mais deux jours plus tard, il a été arrêté au marché de Ruhororo en province Ngozi par la police œuvrant en commune Ruhororo. Les parents de Jean Bizimana dont Emmanuel Ntukamazina et Euphémie Mpawenimana ont été accusés de complicité puisque les habits de la victime ont été retrouvés chez eux, le lendemain du meurtre. Les parents de Jean Bizimana ont été condamnés à une peine de 20 ans de prison ferme.

Bref et sans être exhaustif, au moins 28 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 1 personne a été enlevée et 2 cas d'exécution extrajudiciaire ont été enregistrés tout au long du mois de Novembre 2022.

II.4. Du contexte social

II.4.1. De la gestion du COVID-19 au Burundi

Le COVID-19 semble être maîtrisé dans tout le pays. En effet, le ministère ayant en charge la santé dans ses attributions n'a présenté aucun cas de personne testé positif. Cela dénote une avancée positive même si les mesures de prévention contre cette pandémie ne sont pas mises en application partout dans notre pays.

II.4.2. Un administrateur communal limogé en commune Kayogoro, province Makamba

Le 4 novembre 2022, Antoine Ndayiragije, administrateur de la commune Kayogoro a été limogé de ses fonctions par le Conseil Communal. Selon des sources sur place, il a été accusé par le Conseil de manquements divers notamment dans l'accueil des demandeurs de services, des retards dans des réunions publiques, la lenteur et le refus d'exécution des décisions du Conseil Communal. Selon les mêmes sources, l'intérim a été provisoirement confié au prénommé Bosco, Secrétaire exécutif permanent, jusqu'à l'élection de son remplaçant. Signalons qu'Antoine Ndayiragije était Conseiller technique chargé des affaires administratives et sociales de 2015 à 2020 avant d'être élu administrateur communal.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de Novembre 2022, des cas de personnes tuées ont été enregistrés avec une allure très inquiétante.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, la plupart des personnes tuées sont transportées et les cadavres jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés, tout cela, pour brouiller les enquêtes.

Voici le déroulement des faits :

1- Un corps sans vie d'un homme non identifié retrouvé en commune Mutaho, province Gitega

Le 30 octobre 2022, vers 10 heures, sur les rives de la rivière Ruvubu, sous-colline Karehe, colline Nyangungu, commune Mutaho, province Gitega, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'environ 35 ans a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures au niveau de la tête et du sang coulait encore dans la bouche et dans les narines. Mélchiade Nihorimbere, administrateur communal de Mutaho accompagné par le prénommé Samuel, chef de zone Mutaho s'est rendu sur les lieux pour le constat. Sur l'ordre de cette autorité, ce corps a été enterré par des Imbonerakure de cette colline au cimetière communément appelé « Kugiporoti ». Il n'y a pas eu d'enquêtes pour identifier la victime, les auteurs et les mobiles de ce meurtre.

2- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro

Le 31 octobre 2022, vers 16 heures, sur la colline Kibimba, commune Rusaka, province Mwaro, un corps sans vie d'un bébé a été retrouvé dans une toilette de l'ECOFO Kinyovu. Selon des sources sur place, une élève est allée à la toilette et a vu le corps de l'enfant. Elle a directement informé le directeur qui a son tour a informé la police ainsi que l'administration. Toutefois, l'auteur n'a pas été connu.

3-Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

Le 3 novembre 2022, le matin, sur la colline Karurusi, zone Mbirizi, commune Gatara, province Kayanza, un corps sans vie d'un nouveau-né en état de décomposition a été retrouvé dans une latrine hors usage. Selon des sources sur place, Diane Igiraneza, fille de 27 ans qui avait été vue enceinte quelques jours avant a été arrêtée et conduite au cachot de la commune Gatara en date du 4 novembre 2022 pour des raisons d'enquête : personne ne savait quand elle avait mis au monde et où se trouvait son enfant.

4-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune et province Rutana

Le 4 Novembre 2022, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert sur la colline Kiganda, zone Gitaba, commune et province Rutana tout près de la rivière Musanza dans un état de décomposition avancée. L'administration locale a ordonné l'inhumation immédiate de ce corps sans attendre les enquêtes pour déterminer les circonstances de cette mort.

5-Un corps sans vie retrouvé en commune Giharo, province Rutana

Le 5 novembre 2022, sur la sous-colline Mabuye, colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, le corps sans vie du nommé Buname a été retrouvé dans la rivière Maragarazi par des piroguiers qui déplacent des passagers et des marchandises sur cette rivière. Selon des sources sur place, ce corps a été reconnu par le fait que la victime avait un handicap au bras et un peu de cheveux blancs. Le corps sans vie a

été enterré sur la sous-colline Mabuye. Selon les mêmes sources, le 2 octobre 2022, Buname s'était rendu en Tanzanie après avoir répondu au téléphone d'un Tanzanien qui voulait lui rembourser une dette et depuis ce jour, il n'était pas revenu. Les mêmes sources ont indiqué que Buname avait l'habitude de passer des jours en Tanzanie. Le vélo qu'il avait utilisé comme moyen de déplacement a été retrouvé dans la brousse de la même sous-colline Mabuye, au bord de la rivière Maragarazi.

6-Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Le 5 novembre 2022, vers 22 heures, à l'avenue Mukuyangoma, cellule III, au quartier Carama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un enfant non identifié a été retrouvé nu dans une eau stagnante. Ce jour-là, il avait plu abondamment, ce qui a fait penser que l'enfant avait été tué noyé par des eaux de ruissellement. Le corps sans vie a été directement conduit par des policiers de la protection civile à la morgue de l'hôpital du district de Ntakangwa sis en zone Kamenge. Aucune enquête n'a été faite pour identifier les parents de cet enfant.

7-Un Imbonerakure tué en commune Ntega, province Kirundo

Le 6 novembre 2022 vers 22 heures, au centre appelé « Kukivuko », sur la colline Rwimbogo, zone Bushubije, commune Ntega, province Kirundo, le dénommé Habayimana âgé de 41 ans, Imbonerakure, a été tué après 3 heures de torture par un groupe d'Imbonerakure de cette colline sous l'ordre de leur chef Nzobarinda. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'avoir dévoilé le secret que Nzobarinda entretenait des relations de concubinage avec 2 femmes. Selon les mêmes sources, la victime a été prise à la maison pour aller à la ronde nocturne et a été battue par ces Imbonerakure jusqu'à mourir. Les mêmes sources ont indiqué que les présumés auteurs ont, par la suite, troué le mur d'une maison d'une de ses concubines et son cadavre a été déposé tout près de cette maison pour simuler qu'il était en train de voler. Le cadavre a été conduit au CDS Rushubije où l'administrateur communal Pierre Claver Mbanzabugabo est venu le voir. Aucune enquête n'a été diligentée sur ce cas de meurtre.

8-Une personne tuée en commune et province Ngozi

Le 7 novembre 2022, vers 3 heures, au quartier Muremera, commune et province Ngozi, Néhémie Irishura, âgé d'une quarantaine d'années, natif de la commune Marangara, de la même province a été tué par un des policiers qui assurent la garde au domicile de l'administrateur communal de Ngozi, Joseph Martin Bucumi. Selon des sources sur place, 4 personnes venaient voler au domicile de cet administrateur. La victime a été tuée à coups de balles tandis que 3 autres ont réussi à prendre le large. Le corps de Néhémie Irishura a été conduit à la morgue de l'hôpital de référence de Ngozi.

9-Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Le 7 novembre 2022, vers 6 heures du matin, en face de la REGIDESO, agence de la Gare du Nord, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, le corps sans vie de Michel Rashidi, natif de la zone urbaine de Kamenge, fabricant des fauteuils et ancien joueur de l'équipe AC Tchite a été retrouvé dans un caniveau. Selon des sources sur place, Michel était introuvable depuis le 5 novembre 2022 et ses amis l'avaient vu vers 20 heures avec son ami le surnommé Kakao en train de partager un verre au restaurant bar communément appelé Jardin, situé tout près de la PAFE au quartier Kigobe. Selon les mêmes sources, le corps de la victime n'avait aucune blessure. Il a été transporté à la morgue de l'hôpital Roi Khaled de Kamenge par des policiers de la protection civile.

10-Un corps sans vie retrouvé en commune Kabarore, province Kayanza

Le 11 novembre 2022, sur la colline Ruhororo, zone Jene, commune Kabarore, province Kayanza, le corps sans vie de Céléus Ndagijimana, âgé de 34 ans, a été retrouvé dans la matinée suspendu sur un avocatier. Selon des sources sur place, Céléus Ndagijimana avait été attrapé, la veille, après avoir volé 20 avocats dans le voisinage et il devrait être interrogé le 11 novembre 2022. Selon les mêmes sources, son corps a été découvert au moment où les autorités administratives l'avaient cherché à son domicile le jour de l'audition au niveau collinaire sans succès.

11-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rutana

Le 11 Novembre 2022, un corps sans vie en état de décomposition d'un homme non identifié a été découvert sur la colline Kinganda, de la zone Gitaba, en commune et province de Rutana. Selon des témoins de la découverte macabre, le corps gisait tout près de la rivière Musanza dans un état de décomposition avancée. L'administration locale s'est précipitée d'ordonner l'inhumation du corps directement après sa découverte sans se soucier des résultats d'une enquête qui aurait dû être ouverte.

12-Un corps sans vie retrouvé en commune Makebuko, province Gitega

Le 12 Novembre 2022, le corps sans vie de Sébastien Ntakarutimana, menuisier âgé de 47 ans, a été découvert pendu sur une corde, à son domicile situé sur la colline de Buga de la commune de Makebuko, en province Gitega. Selon des sources locales, les mobiles et les circonstances de sa mort n'ont pas été identifiés.

13-Un corps sans vie retrouvé en commune Kabarore, province Kayanza

Le 12 novembre 2022, vers 4 heures du matin, sur la colline Ruhororo, commune Kabarore, province Kayanza, le corps sans vie de Jeanne Maniramfasha, âgée de 20 ans, mariée, a été retrouvé par la police en compagnie du comité mixte de sécurité dans un marais surplombant la colline Ruhororo, sa colline natale. Selon des sources sur place, elle résidait sur la colline Rukere où elle était mariée à Jean Bizimana. Ce couple vivait dans des conflits familiaux car la victime accusait son mari de sorcellerie. Selon Rémégie Nzoyikunda, un voisin de ce couple, le mari menaçait sa femme de lui faire du mal. Après le forfait, le mari de la victime a fui. L'administrateur communal de Kabarore, Berchmans Nsaguye, a ordonné l'enterrement du cadavre.

14-Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Rutana

Le 12 novembre 2022, dans la matinée, au quartier Karindo, sur la colline, zone, commune et province Rutana, un corps sans vie d'un nouveau-né a été découvert dans une latrine, dans un ménage d'un certain Evariste Niragira. Selon des sources sur place, ce nouveau-né avait été tué et jeté dans cette latrine par Glorioso Mukeshimana, âgée de 23 ans, fille d'Evariste Niragira. Selon les mêmes sources, Glorioso Mukeshimana venait de mettre au monde pour la 3^{ème} fois sans être mariée et les 2 premiers enfants sont chez leur grand-mère. L'auteur du crime a été arrêté par la police le 12 novembre 2022 puis conduite au cachot du commissariat communale de la police à Rutana.

15-Un enfant tué en commune Bugabira, province Kirundo

Le 14 novembre 2022, sur la colline Gitwe, commune Bugabira, province Kirundo, Samuel Niyonyishu, âgé de 13 ans, a été tué à coup de machette par un malade mental. Selon des sources sur place, ce dernier a surpris l'enfant en train de couper des roseaux qu'il voulait utiliser pour pêcher dans le lac Cohoha. Selon les mêmes sources, suite à la colère, les membres de la famille de la victime allaient se venger mais Eric Twizerimana, administrateur de cette commune leur en a empêché et leur a conseillé de se retenir.

Selon les mêmes sources, le malade mental a été appréhendé et conduit au cachot de la commune Bugabira. L'administrateur de cette commune a demandé aux habitants ayant des personnes vivant avec un handicap mental de les suivre de près afin de prévenir de cas de violence.

16-Un corps sans vie retrouvé en commune Butaganzwa, province Kayanza

Le 14 novembre 2022, sur la colline Nyarurama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Innocent Nimbona, âgé de 36 ans, de la composante sociale Twa, cultivateur, a été retrouvé mort, la corde au cou, pendu sur un avocatier. Selon les mêmes sources, la veille, Innocent Nimbona était en train de partager de la bière avec ses amis dans un cabaret situé au centre Kanyambeho de la même commune. Selon les mêmes sources, Innocent était en conflit permanent avec son épouse car elle lui reprochait d'infidélité. Janvier Kanyana, administrateur communal de Butaganzwa, a ordonné à la population de la localité d'enterrer le corps sans aucune enquête.

17-Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke

Le 14 novembre 2022, sur la colline et zone Buzirasasi, commune Murwi, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la rivière Gitenge passant sur cette colline. Selon des sources sur place, du sang était encore visible dans l'eau. Les habitants de cette localité exigent des enquêtes pour que les coupables soient punis conformément à la loi.

18-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

Le 15 Novembre 2022, le soir, en zone Ndava de la commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé dans la rivière Gitenge séparant les collines Nimba et Mpunguzi de cette zone. Le corps de la victime présentait des blessures montrant qu'elle a été assassinée à l'aide des gourdins. Selon des sources sur place, elle aurait été tuée ailleurs puis transportée pour être jetée dans cette rivière car personne n'a reconnu cette femme.

19-Un corps sans vie d'une femme retrouvée en commune Gitobe, province Kirundo

Le 16 Novembre 2022, sur la colline Rungazi de la commune Gitobe en province Kirundo, a été découvert le corps sans vie de la nommée Mukandera . Selon des sources sur place, son mari serait parmi les suspects.

20-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi

Dans la nuit du 17 novembre 2022, au quartier Gabiro, commune et province Ngozi, Claver Nsengiyumva, âgé de 49 ans, sentinelle à la Cathédrale de Ngozi, natif de la colline Gakeceri de la même commune et province a été tué par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, ces personnes ont troué le mur de l'église et ont volé quelques matériels dont les batteries, les mixeurs et les baffles. Selon les mêmes sources, le lendemain, vers 11 heures, une fouille perquisition a été effectuée à l'hôtel Alpha situé au chef-lieu de la province Kayanza. Au cours de cette fouille, 3 présumés auteurs du meurtre du veilleur ont été arrêtés. Il s'agit de Liévin Minani, âgé de 21 ans, originaire de la colline Ceyerezi, commune Muhanga, province Kayanza; Déo Ndayikengurukiye, âgé de 30 ans, originaire de la colline Rukanu, commune Gahombo, province Kayanza; Musafiri Majambere, âgé 29 ans, originaire de la colline Shikiro de la même commune. Les mêmes sources indiquent qu'au cours de cette fouille, des objets ont été saisis notamment des fusils de type Kalachnikov pliante, immatriculé, UC 7978, avec trois chargeurs, un baffle, 2 machettes, 2 plaques de véhicules CA 9065 et JA9919, une voiture de type probox I A8286, 2 téléphones portables, des cartes SIM ainsi qu'une veste militaire. Selon toujours les mêmes sources, ces 3 personnes ont été conduites au bureau du SNR en Mairie de Bujumbura pour enquêtes.

21-Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

Le 17 novembre 2022, le matin, sur la colline Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, Désiré Havyarimana, âgé de 48 ans, enseignant de sport à l'ECOFO Mutoyi, a été retrouvé sans vie à 300 mètres de son domicile, au terrain de Basketball du Lycée Notre Dame de la Sagesse Mutoyi. Selon des sources sur place, la veille, Désiré avait passé la journée en encadrant les matches scolaires et le soir, il est allé étancher la soif au cabaret de Mutoyi appartenant à un certain Balthazar et a quitté ce cabaret vers 20 heures. Selon les mêmes sources, son corps n'avait aucune blessure et a été conduit à la morgue de l'hôpital Mutoyi.

22-Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

Le 17 novembre 2022, sur la localité Kansega, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Selon des sources sur place, ce corps était en état de décomposition.

23-Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

Le 18 novembre 2022, le matin, sur la colline Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé à la 4^{ème} transversale de cette colline, à 500 mètres de la rivière Rusizi séparant la RDC et le Burundi. Selon des sources sur place, le corps de la victime était nu et était pendu sur un arbre, la corde au cou.

24-Une femme tuée en commune Kayogoro, province Makamba

Le 18 novembre 2022, vers 22 heures, sur la colline Sampeke, commune Kayogoro, province Makamba, Anita Niyomwungere a été tuée égorgé par son époux, Ernest Ndayitabiriye. Ce dernier a été arrêté. Selon des sources sur place, dans l'après-midi du 20 novembre 2022, le tribunal de grande instance de Makamba, dans son jugement de flagrance, a condamné Ernest Ndayitabiriye à une peine de réclusion à perpétuité et une indemnité de 20.000.000 FBU. Selon les mêmes sources, l'accusé n'a pas nié l'infraction et, selon lui, son plan d'assassinat date d'octobre 2022 après la mort de son père. Ce dernier aurait été tué par ensorcellement par sa belle-fille d'après ce qui lui aurait été révélé par un sorcier. La défunte avait un nourrisson et une grossesse de 5 mois.

25-Un homme tué en commune Kanyosha, province Bujumbura Rurale

Le 19 Novembre 2022, sur la colline Rubuka en zone Kiyenzi de la commune Kanyosha dans la province Bujumbura rurale, Déo Bibonimana a été tué, à l'aide des gourdins, par des jeunes Imbonerakure de la localité. Aucune enquête n'a été faite pour identifier les auteurs et les mobiles de ce crime.

26-Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

Le 19 Novembre 2022, sur la colline Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la localité de Kasinga sur la même colline. Selon des sources sur place, le corps de la victime était en état de décomposition. Selon les mêmes sources, cette personne aurait été tuée ailleurs et son corps aurait été déplacé pour être jeté à cet endroit.

27-Une personne tuée en commune Giharo, province Rutana

Le 20 Novembre 2022, un corps sans vie de Gamaliel Vyuma a été repêché dans la rivière Malagarazi, frontière de la Tanzanie, au pied de la colline et zone Butezi, Giharo, province Rutana. Des sources locales ont indiqué que Gamaliel est tombé dans une embuscade des Imbonerakure qui l'ont assassiné avant d'arriver à sa destination. Selon les mêmes sources, Gamaliel avait répondu à un rendez-vous de Vincent

Butoyi qui l'a appelé et lui demandait de venir récupérer une somme d'argent qu'il lui devait. Aucune enquête n'a été faite pour connaître les auteurs.

28- Une personne tuée en commune Rutovu, province Bururi

Le 20 novembre 2022, vers 8 heures, sur la colline Mutangaro, commune Rutovu, province Bururi, Jérôme Nibizi âgé de 45 ans a été tabassé à mort par Buritariye et Ncuti, tous membres de la milice Imbonerakure, travailleurs domestiques chez Charles Ciza de la même colline. Selon des sources sur place, Jérôme Nibizi a été accusé par les 2 Imbonerakure d'avoir volé des pommes de terre dans le champ de leur patron. Selon les mêmes sources, les passants ont évacué la victime agonisante, mais elle est morte avant d'arriver à l'hôpital de Rutovu. Les présumés auteurs ont été arrêtés par la police de Rutovu.

29- Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Mugamba, province Bururi

Le 21 novembre 2022, le matin, dans la localité de Rugata, colline Kivumu, commune Mugamba, province Bururi, le corps sans vie de François Ntahokagiye, âgé de 86 ans, cultivateur, a été retrouvé suspendu sur un arbre à l'aide d'une corde, dans une brousse, à 400 mètres de son domicile. Selon des sources sur place, François Ntahokagiye avait quitté son domicile la veille, vers 10 heures mais il n'était pas retourné. Les proches de la victime ont indiqué que celle-ci a été étranglée, puis suspendue sur cet arbre par des inconnus pour simuler un suicide, car vu son âge avancé, François ne pouvait pas grimper sur cet arbre. Selon Wilson Mpayimana, OPJ de la commune Mugamba qui a fait le constat, François s'est suicidé à l'aide d'une corde : ce que les voisins n'ont cessé de réfuter. Cette corde a été brûlée par cet OPJ tandis que le corps sans vie de la victime a été conduit, le même jour, dans une des morgues de Bujumbura Mairie.

30- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Shombo, province Karuzi

Le 21 novembre 2022, le matin, à l'hôpital du cinquantenaire de Karuzi, Prosper Bitangayezu, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la colline Kiyange, zone Nyarurambi, commune Shombo est mort suite aux coups de couteau lui infligés par Ernest Hakizimana, boutiquier, membre de la milice Imbonerakure, le 20 novembre 2022, vers 14 heures, au centre appelé Masanganzira, commune Shombo, province Karuzi. Selon des sources sur place, Ernest avait demandé à Prosper, de décharger un fût d'huile pour une somme de 2.000 FBU mais après le travail, Prosper n'a pas été payé. Ernest lui a dit d'aller ensemble jusque chez lui, derrière ce centre pour prendre l'argent dans sa maison et le payer. Arrivé à quelques mètres, dans un endroit où il n'y avait personne, Ernest a pris son couteau à double tranchant et l'a poignardé au niveau des côtes avant de fuir couvert de sang. Prosper a crié au secours et les personnes vivant dans le voisinage sont intervenues. Il a vite été conduit au CDS Nyabibuye avant d'être transféré à l'hôpital du cinquantenaire de Karuzi où il a rendu son dernier soupir. Le présumé auteur est arrivé à la maison où il a trouvé son frère Protais, lui aussi membre du parti CNDD-FDD. Ce dernier lui a donné des habits propres pour l'aider à s'enfuir. La police s'est rendue à Kiyange à la poursuite du meurtrier et a trouvé les habits couverts de sang chez Protais, son le frère. Ce dernier a été arrêté, conduit au cachot de la commune Shombo sous l'accusation d'avoir facilité l'évasion de son frère.

31- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Rumonge

Le 30 Novembre 2022, le matin, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé sur la colline Kizuka, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, le corps de la victime était tout nu. Selon les mêmes sources, la victime aurait été étranglée.

Bref et sans être exhaustif, au moins 35 personnes ont été tuées (y compris 2 cas d'exécution extrajudiciaire mentionnés ci-haut) et 20 autres blessées au cours du mois de Novembre 2022.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

| Catégories d'auteurs Localité | Militaires | | Policiers | | Civils | | Groupes armés | | Non identifiés | | Totaux | |
|----------------------------------|------------|----------|-----------|----------|-----------|-----------|---------------|----------|----------------|----------|-----------|-----------|
| | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B |
| Bubanza | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Bujumbura Mairie | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 3 | 0 |
| Bujumbura Rurale | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Bururi | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 3 | 1 |
| Cankuzo | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cibitoke | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 5 | 0 |
| Gitega | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 3 | 0 | 3 | 2 |
| Karusi | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 |
| Kayanza | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 | 0 | 0 | 3 | 0 | 4 | 5 |
| Kirundo | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 4 | 3 |
| Makamba | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |
| Muramvya | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Muyinga | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Mwaro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Ngozi | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 |
| Rumonge | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 |
| Rutana | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 5 | 0 |
| Ruyigi | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Totaux | 0 | 0 | 3 | 1 | 11 | 16 | 0 | 0 | 21 | 4 | 35 | 21 |

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de Novembre 2022, plusieurs actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été commis dans plusieurs localités du pays. Mais il faut avouer que la plupart de ces actes n'ont pas été identifiés car ils sont commis dans des cachots clandestins installés par les responsables du SNR dans différentes localités du pays et au siège en Mairie de Bujumbura. **Voici le déroulement des faits :**

1- Un homme séquestré en commune et province Bubanza

Le 6 Novembre 2022, sur la sous-colline Kirehe, la colline Karinzi, commune et province Bubanza, Louis Musonera âgé de 36 ans a été séquestré par un groupe de quatre Imbonerakure, dirigés par Jérôme Miburo alias Macondo, responsable du parti CNDD-FDD au niveau de la sous-colline. La victime a été ligotée avant de subir plusieurs coups de bâtons. Elle serait accusée injustement d'avoir dénigré le chef de l'Etat, Evariste Ndayishimiye. Son téléphone portable et une somme de 173.200 FBU lui ont été volés.

2- Deux personnes battues en commune Butaganzwa, province Kayanza

Le 9 novembre 2022, vers 14 heures, sur la colline Bumba, commune Butaganzwa, province Kayanza, Léopold Ndikumana et sa voisine Bonamie Habarugira ont été battus par Sylvie Nduwimana, membre du parti CNDD-FDD, vice du chef collinaire à Bumba. Selon des sources sur place, Léopold a surpris Guerratta Ntimpirangeza, sa femme dans la chambre avec Sylvie en train de se disputer parce que les enfants de Sylvie avaient volé des patates douces dans les champs de Guerratta. Quand Léopold a demandé ce qui se passait, Sylvie a pris un pilon et l'a battu. Par la suite, Bonamie est arrivée pour s'enquérir de la situation et Sylvie, avec l'aide de ses filles, l'ont battue et l'ont mordu au niveau du front. Selon les mêmes sources, les victimes ont porté plainte au chef collinaire, Jean-Claude Nimubona mais celui-ci n'a rien fait car il est en concubinage avec Sylvie.

3- Une personne torturée en commune Gisuru, province Ruyigi

Le 13 novembre 2022, sur la colline Murehe, commune Gisuru, province Ruyigi, Anicet Ndikumana a été battu par des Imbonerakure sur ordre de Gaddy Nginganza, administrateur de cette commune. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'être faiseur de pluie.

V. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la loi de 2016. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cela, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés et seuls quelques cas sont identifiés par nos observateurs des droits humains. Ainsi, au cours du mois de Novembre 2022, sept cas de victimes de VSBG ont été identifiés. **Ces cas sont présentés ci – dessous :**

1- Une fillette violée en commune Giheta, province Gitega

Le 3 novembre 2022, vers 18 heures, sur la colline Gihehe, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, A. M., âgée de 8 ans, a été violée par Claver Ndayisenga, cultivateur, âgé de 50 ans. Selon des sources sur place, la jeune fille venait de la colline Muyange voisine de la colline Gihehe, où elle avait passé la journée chez ses cousins. A mi-chemin, l'auteur du crime l'a croisée et l'a violée après l'avoir menacée de la tuer si elle refusait. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et les habitants se sont vite précipités vers le lieu et ont arrêté Claver et l'ont directement conduit au poste de police de Giheta. La victime, quant à elle, a été conduite au Centre Humura pour les soins de santé. Le violeur a été, par la suite, transféré à la prison centrale de Gitega après un procès de flagrante du 7 novembre 2022.

2- Une personne violée en commune et province Kirundo

Le 8 novembre 2022, sur la colline Ceru, commune et province Kirundo, M., malade mentale, a été violée dans une brousse, à 50 mètres du poste de police de la police par le nommé Safi, policier. Selon des sources sur place, ce policier a trompé cette fille en utilisant des beignets. Selon les mêmes sources, la population l'a attrapé en flagrant délit. Ce policier, séropositif a été arrêté et détenu au cachot du parquet de la République à Kirundo tandis que la victime a été conduite au CDS Rukuramigabo pour des traitements médicaux.

3- Un homme brûlé par son épouse en commune et province Muramvya

Le 10 novembre 2022, vers 23 heures, sur la colline Gatebe, commune et province Muramvya, Jean Berchmans Ndayisenga, âgé de 47 ans, a été brûlé, à l'aide d'un sachet en plastique, par son épouse, Violette Nduwimana, âgée de 39 ans alors qu'il dormait. Selon des sources sur place, Jean Berchmans avait vendu un porc à l'insu de sa femme. Celle-ci lui a demandé où se trouvait l'argent reçu mais son mari n'a rien répondu. Violette a attendu qu'il dorme et l'a brûlé. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au centre de santé de Bugarama, le lendemain matin tandis que la femme a été arrêtée et conduite au cachot de la police où elle a passé trois jours avant son transfert à la prison de Muramvya.

4- Une femme battue en commune et province Muramvya

Le 14 novembre 2022, sur la sous-colline Nyabihuna, colline Biganda, commune et province Muramvya, la dénommée Mpawenayo, âgée de 36 ans, a écopé des coups de houe au niveau de la tête par son époux, Dieudonné Nsavyimana, âgé de 41 ans. Selon des sources sur place, cette femme a été battue quand elle demandait à son mari pourquoi il avait vendu des engrais chimiques à son insu. Selon les mêmes sources, la victime a perdu connaissance et des voisins l'ont secouru et l'ont conduite à l'hôpital de Muramvya tandis que le mari a été arrêté par la police. Mais il a été relâché quelque temps après alors qu'il avait eu l'intention tuer son épouse.

5- Une fille violée en commune Kabarore, province Kayanza

Le 16 novembre 2022, sur la colline et zone Mparamirundi, commune Kabarore, province Ngozi, A. M., élève en 8^{ème} année à l'ECOFOR Randa, âgée de 16 ans, a été violée par Alexis Ndagijimana, commerçant. Selon des sources sur place, informés que la victime avait passé la nuit chez Alexis, des frères de la victime ont encerclé l'enclos du commerçant avant d'informer les administratifs de cette colline. Ces derniers ont arrêté la victime ainsi que l'auteur du viol et les ont conduits tous au cachot de la zone Mparamirundi avant le transfert d'Alexis à la prison de Ngozi. Selon les mêmes sources, la fille avait mis au monde en 2020 après avoir été engrossée par Alexis et elle avait interrompu ses études qu'elle avait reprises 2 ans après.

6- Une femme tabassée en commune Buhiga, province Karusi

Le 19 novembre 2022, vers 21 heures, sur la colline Magamba, zone et commune Buhiga, province Karusi, Espérance, membre du parti CNDD-FDD âgée de 36 ans a failli être tuée par le nommé Mudeyi, son mari, lui aussi membre du parti CNDD-FDD, âgé de 42 ans. Selon des sources sur place, Mudeyi est rentré ivre et a commencé à injurier son épouse. Mudeyi a pris une machette et l'a blessée au niveau du cou et des mains quand Espérance tentait de se défendre. Les voisins sont intervenus et ont conduit la victime au CDS Buhiga tandis que Mudeyi avait déjà pris le large.

7- Une fille violée en commune et province Muyinga

Le 19 novembre 2022, sur la sous-colline Kigwati, colline Mukoni, commune et province Muyinga, E.B., âgée de 11 ans, a été violée à son domicile par Issa Niyonsaba. Selon des sources sur place, le violeur a surpris la petite fille qui s'appêtait à aller puiser de l'eau et l'a violée en la menaçant de la tuer si elle osait crier. Issa Niyonsaba a été arrêté et conduit au cachot de la police le 23 novembre 2022 pour des raisons d'enquête.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

VI.1. Aperçu général de la situation carcérale au mois de novembre 2022.

VI.1.1. De la population carcérale en général.

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de Novembre 2022 complété par le tableau de la situation carcérale présenté ci-dessus montrent que la surpopulation reste une triste réalité dans la plupart des milieux carcéraux de notre pays et la population pénitentiaire monte d'un mois à l'autre alors que la capacité d'accueil reste la même. La population pénitentiaire était, au 28 Octobre 2022, de 12.473 personnes soit 2,90 fois et au 30 Novembre 2022, elle était de 12.513 personnes soit 2,91 fois la capacité d'accueil qui reste de 4.294 personnes.

En effet, sur les 11 maisons de détention et 2 centres de rééducation que compte notre pays, 3 seulement ont un taux d'occupation inférieur à 100%. Il s'agit de la prison de Ngozi pour femmes, du CMLC de Rumonge et du CMLC de Ruyigi mais là aussi, les chiffres ne cessent de monter et risquent bientôt d'atteindre et dépasser 100% comme c'est le cas dans les autres établissements pénitentiaires du pays.

Le tableau comparatif des taux d'occupation pour les 3 mois écoulés le montre clairement :

| Lieu \ Mois | Septembre 2022 | Octobre 2022 | Novembre 2022 |
|------------------|----------------|--------------|---------------|
| Prison Ngozi (F) | 76,40% | 85,20% | 89,20% |
| CMLC Rumonge | 65,25% | 70,83% | 90,28% |
| CMLC Ruyigi | 81,94% | 73,61% | 93,06% |

Dans les 10 établissements pénitentiaires qui restent, les taux d'occupation sont dramatiques surtout dans 6 milieux carcéraux : Muramvya (804,00%), Mpimba (542,13%), Ngozi- Hommes (433,25%), Gitega (326,00%), Ruyigi (273,67%) et Bubanza (258,00%). Les taux d'occupations grimpent d'un mois à l'autre et ces 6 établissements restent avec des taux les plus dramatiques du pays. Cela a poussé le Ministre de la justice et garde des sceaux à réagir contre cette surpopulation qui n'est qu'une conséquence désastreuse du non-respect des procédures pénales et des droits des prisonniers au Burundi.

VI.1.2. Cas particulier de la population carcérale du cachot du commissariat provincial de Cibitoke

Le 14 novembre 2022, au moins 110 personnes étaient détenues au cachot du commissariat provincial de police à Cibitoke tandis que la capacité d'accueil est de 20 personnes. Selon des sources sur place, ces détenues ne trouvent pas d'espace pour dormir ou pour conserver leurs affaires. La plupart d'entre eux ont du mal à trouver de quoi manger. Selon les mêmes sources, chaque membre ou proche d'un détenu qui effectue une visite doit verser une somme de 1000 FBU aux policiers pour avoir accès à la personne détenue. Même les détenus accusés de délits mineurs y passent plus de temps et ne trouvent pas d'occasion pour se présenter devant le juge.

Selon les mêmes sources, 14 mineurs sont incarcérés avec les adultes et chaque nouveau locataire, avant de franchir la porte de ce cachot, est contraint de verser une somme de 5000 F d'achat communément appelé bougie qui contribue à l'approvisionnement des détenus en vivres. Les mêmes sources indiquent que la grande part de cet argent revient aux policiers qui gardent ce cachot. Le nombre grandissant de ces détenus résulte de la lenteur de traitement de leurs dossiers et de la non-disponibilité des moyens de déplacement de la part des instances judiciaires à Cibitoke qui ne disposent pas de véhicule pour transporter à la prison de Mpimba les détenus condamnés.

Ce cachot provincial de Cibitoke construit grâce à l'appui du CICR accueille tous les détenus en provenance de différents cachots de toutes les 6 communes de la province.

VI.1.3. De la réaction du Ministre de la justice suite à la surpopulation carcérale au Burundi

Dans sa note circulaire du 31 octobre 2022, Domine Banyankimbona, Ministre de la justice et garde des sceaux, a rappelé à l'ordre les responsables des juridictions et des parquets qui ne cessent de provoquer l'augmentation des détenus dans les différents milieux pénitentiaires à cause des qualifications d'escroquerie et d'abus de confiance collés à des personnes par les magistrats pour justifier leurs mises sous mandat d'arrêt. La ministre en charge de la justice a ordonné les juges et magistrats de toutes les juridictions du pays à éviter de placer en détention préventive les personnes accusées d'infractions mineures mais aussi de traiter avec célérité les dossiers des prévenus en détention. Domine Banyankimbona regrette que cette situation de surpopulation carcérale perdure malgré les orientations données par le Président de la République aux juges et magistrats.

.... /

VI.2. Tableau de la situation carcérale à la fin de novembre 2022

| Prison | Capacité d'accueil | Population pénitentiaire | Nombre de prévenus | | Nombre de condamnés | | Mineurs prévenus | | Mineurs condamnés | | Evadé | Décès | Nourrissons | | Taux d'occupation |
|---------------|--------------------|--------------------------|----------------------|------------|----------------------|------------|------------------|----------|-------------------|-----------|-------|-------|-----------------|-----------|-------------------|
| | | | H | F | H | F | G | F | G | F | | | G | F | |
| Bubanza | 200 | 516 | 186 | 19 | 284 | 27 | | | | | | | 2 | 3 | 258,00% |
| Bururi | 250 | 389 | 249 | 16 | 109 | 15 | | | | | | | 2 | | 155,60% |
| Gitega | 400 | 1304 | 538 | 56 | 639 | 71 | | | | | | | 8 | 10 | 326,00% |
| Mpimba | 800 | 4337 | 3227 | 195 | 881 | 34 | | | | | | | 12 | 12 | 542,13% |
| Muramvya | 100 | 804 | 319 | 26 | 438 | 21 | | | | | | | | | 804,00% |
| Muyinga | 300 | 527 | 145 | 12 | 337 | 33 | | | | | | | 3 | | 175,67% |
| Ngozi (F) | 250 | 223 | | 85 | | 106 | | 8 | | 24 | | | | | 89,20% |
| Ngozi (H) | 400 | 1733 | 652 | | 1081 | | | | | | | | | | 433,25% |
| Rumonge | 800 | 1072 | 327 | 30 | 687 | 28 | | | | | | | 4 | 1 | 134,00% |
| Rutana | 350 | 590 | 262 | 15 | 304 | 9 | | | | | | | | 1 | 168,57% |
| Ruyigi | 300 | 821 | 294 | 31 | 460 | 36 | | | | | | | 5 | 2 | 273,67% |
| CMCL Ruyigi | 72 | 67 | | | | | | 33 | | 34 | | | | | 93,06% |
| CMCL Rumonge | 72 | 65 | | | | | | 25 | | 40 | | | | | 90,28% |
| TOTAUX | 4 294 | 12448 | 6199 | 485 | 5220 | 380 | 58 | 8 | 74 | 24 | | | 36 | 29 | 289,89% |
| | | | 6199+485=6684 | | 5220+380=5600 | | 58+8=66 | | 74+24=98 | | | | 36+29=65 | | |

La **population pénitentiaire** est de 12 448 détenus + 65 nourrissons = **12 513**

Le **total des prévenus** est de 6 684 adultes + 66 mineurs = **6 750**

Le **total des condamnés** est de 5 600 adultes + 98 mineurs = **5 698**

VII. CONCLUSION

A la fin du présent rapport, l'APRODH note avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi tandis que le gouvernement n'agit pas pour mener des enquêtes afin d'identifier les auteurs et les sanctionner conformément à la loi. Dans ce silence inouï, des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont commis de jour comme de nuit dans un pays pourtant régi par des lois claires.

La situation reste telle au moment où toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale. Ces maisons carcérales gonflent de détenus parce que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même des personnes jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été acquittées. Bien plus, le constat est que, des personnes relaxées sont arrêtées à nouveau quelques jours après par des Imbonerakure et/ou les agents du SNR qui font le bon et le mauvais temps dans notre pays sans être inquiétés.

Cela a poussé le Ministre de la justice et garde des sceaux à faire une réaction dans sa note circulaire du 31 octobre 2022. En effet, Domine Banyankimbona a rappelé à l'ordre les responsables des juridictions et des parquets qui ne cessent de provoquer l'augmentation des détenus dans les différents milieux pénitentiaires

Considérant cette situation des droits de l'homme qui se détériorent du jour au lendemain dans notre pays, l'APRODH lance une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

- **Au gouvernement du Burundi**

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.
- ✓ De réorganiser les structures pénitentiaires et mettre l'accent au respect strict des droits des prisonniers.

- **Aux PTF**

- ✓ De renforcer le soutien du Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire
- ✓ De financer le Burundi dans ses activités en particulier celles liées au maintien de la paix et la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine.

- **A la population**

- ✓ De rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.

FIN ***** FIN ***** FIN